

Sainte-Thérèse, le 1^{er} février 2017

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant l'entreposage de neiges usées en bordure de la rivière du Nord.

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 16 janvier dernier ainsi qu'à notre conversation téléphonique, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents accessibles. Ces sont :

1. Certificat d'autorisation du 19 mars 2002, 3 pages
2. Quatre cartes géomatiques représentant les municipalités qui possèdent un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un lieu d'élimination de neige usée en bordure de la Rivière du Nord
3. Rapport d'inspection du 24 février 2003, 2 pages
4. Rapport d'inspection du 21 janvier 2004, 5 pages
5. Rapport d'inspection du 15 avril 2004, 5 pages
6. Rapport d'inspection du 19 juin 2008, 6 pages
7. Rapport d'inspection du 22 mars 2016, 6 pages
8. Avis de non-conformité du 2 mai 2016, 2 pages

Toutefois, tel que mentionné lors de notre conversation téléphonique, les documents faisant partie intégrante du certificat d'autorisation ainsi que les relevés d'échantillonnages des eaux de fonte, relèvent de la Municipalité de Val-David. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de cet organisme :

Bernard Généreux

Directeur général et secrétaire trésorier

2579, rue de l'Église

Val-David (QC) J0T 2N0

Tél. : 819 324-5678 #4227

Télec. : 819 322-6327

dg@valdavid.com

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (34 pages)

Saint-Eustache, le 19 mars 2002

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Municipalité de Val-David
2579, rue de l'Église
Val-David (Québec) J0T 2N0

N/Réf.: 7316-15-01-63550-02
200016816

Objet : Implantation et exploitation d'un lieu d'élimination de neige

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 28 septembre 2001, reçue le 1^{er} octobre 2001 et complétée le 14 mars 2002, j'autorise conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Implantation et exploitation d'un lieu d'élimination de neige d'une capacité de 25 000 mètres cubes sur les lots 31-16, 32-74, P-32 et P-31, rang X, canton Morin, Municipalité de Val-David, MRC Les Laurentides.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7316-15-01-63550-02
200016816

Le 18 mars 2002

- Rapport, « Étude hydrogéologique d'un lieu d'élimination des neiges usées Route 117 Val-David CEP Bertrand », daté du 5 septembre 2001, signé par Jérémie Coloos, ing. stag., Laurent Samson, ing. et Romuald Guillemette, ing., Cogemat inc., 24 pages et 5 annexes ;
- Formulaire accompagné de documents, « Demande de certificat d'autorisation », daté du 27 septembre 2001, signé par Sacha Fournier, ing., Gilles Taché & associés inc., 14 pages et 4 annexes, incluant une lettre d'engagement datée du 26 septembre 2001, signée par André Desjardins, secrétaire-trésorier et directeur général ;
- Rapport, « Lieu d'élimination de la neige Route 117 devis descriptif » daté de septembre 2001, signé par Sacha Fournier, ing. Gilles Taché & associés inc., 9 pages ;
- Rapport, « Aménagement d'un site d'élimination de la neige usée Document d'appel d'offres », daté de septembre 2001, signé par Sacha Fournier, ing. et Gilles Taché, ing. Gilles Taché & associés inc., 27 pages ;
- Lettre, « Val-David Site d'élimination de neige usée », datée du 18 février 2002, signé par Gilles Taché, ing. Gilles Taché & associés, 2 pages ;
- Plan, un feuillet, no. 01255-1, « Étude hydrogéologique lieu d'élimination des neiges usées Route 117, Val-David, Localisation des sondages, stratigraphie et piézométrie » ;
- Plan, un feuillet, no. 32600-01 « Site d'élimination de la neige conditions existantes », daté du 18 septembre 2001, signé par Sacha Fournier ing. Gilles Taché & associés ;
- Plan, un feuillet, no. 32600-02 « Site d'élimination de la neige aménagement proposé », daté du 18 septembre 2001, signé par Sacha Fournier ing. Gilles Taché & associés ;
- Plan, un feuillet, no. 32600-03 « Site d'élimination de la neige aménagement proposé coupes et détails », daté du 18 septembre 2001, signé par Sacha Fournier ing. Gilles Taché & associés ;

En cas de divergence entre les documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-3-

N/Réf.: 7316-15-01-63550-02
200016816


Le 18 mars 2002

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

SA/BB/RM

Par : 
Serge Assel,
Directeur adjoint

Pour : Brigitte Bérubé
Directrice régionale
des Laurentides

An aerial photograph showing a complex landscape. A multi-lane highway runs diagonally from the bottom left towards the top right. To the left of the highway is a residential area with many houses. To the right is an industrial or commercial area with several large, dark, rectangular structures, possibly water treatment tanks or storage ponds. A river or stream flows through the area, curving around the industrial site. A red pin is placed on a building in the center of the image, with a white text box pointing to it. The text in the box reads:

LEN St-Jérôme
Env. 291 m de la
rivière du Nord



LEN Piedmont
Env. 140 mètres
de la rivière du nord

An aerial photograph showing a residential area with a river. A red pin is placed on a road. The text 'LEN Val-David Env.67 m de la rivière du Nord' is overlaid on the image.

LEN Val-David
Env.67 m de
la rivière du Nord



LEN Val-David
Env. 67 m de
la rivière du Nord

LEN Piedmont
Env. 140 mètres
de la rivière du nord

LEN St-Jérôme
Env. 291 m de la
rivière du Nord

Direction régionale des Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION ABRÉGÉ

N/RÉFÉRENCE: 7316-15-01-63550-02

DATE DE RÉDACTION : 27-02-2003

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 24-02-2003

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : MARC GUÉNETTE

. LIEU INSPECTÉ

Lieu d'élimination de neige
Lots 31-16, 32-74, P-32 et P-31
Rang X, canton Morin
Municipalité de Val-David

. ADRESSE POSTALE (si différente)

Municipalité de Val-David
2579, rue de l'Église
Val-David (Québec)
J0T 2N0

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)

RENCONTRÉE(S): Yves Lafrenière, directeur des travaux publics de Val-David.

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) [2] CROQUIS [] PLAN(S) [1] CARTE(S) [1]

. BUTS : Inspection réalisée suite à une inspection pour suivi d'infraction pour la Municipalité de Val-Morin. Vérifier la conformité avec le certificat d'autorisation émis le 19 mars 2002.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le lieu d'élimination de neige de la Municipalité de Val-David a été vérifié suite à une inspection pour suivi d'infraction pour la Municipalité de Val-Morin. La Municipalité de Val-Morin a conclu une entente avec Val-David afin d'utiliser ce site pour la période hivernale de 2002-2003.

Lors de l'inspection de ce lieu d'élimination de neige, j'ai constaté que la clôture située autour du bassin de décantation est présente. L'aire d'accumulation de neige ainsi que l'aire de déchargement sont aménagés selon le plan. Finalement, la bande de protection riveraine de 10 mètres est respectée.

Le lieu d'élimination de neige semble avoir été aménagé conformément au certificat d'autorisation. Quelques points n'ont pu être observés dû à la quantité de neige présente et pour cause que je n'avais pas le plan lors de l'inspection.

3. CONCLUSION

- L'aire de déchargement et d'accumulation de la neige, la clôture autour du bassin de décantation et la bande de protection riveraine de 10 mètres sont aménagés conformément au certificat d'autorisation.
- Quelques autres points n'ont pu être observés lors de l'inspection.

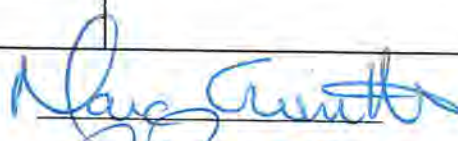

4. RECOMMANDATION (S)

- Effectuer une inspection de conformité au printemps ou à l'été 2003 afin de s'assurer que ce site soit conforme en tout point au certificat d'autorisation émis le 19 mars 2002.

5. VÉRIFICATION

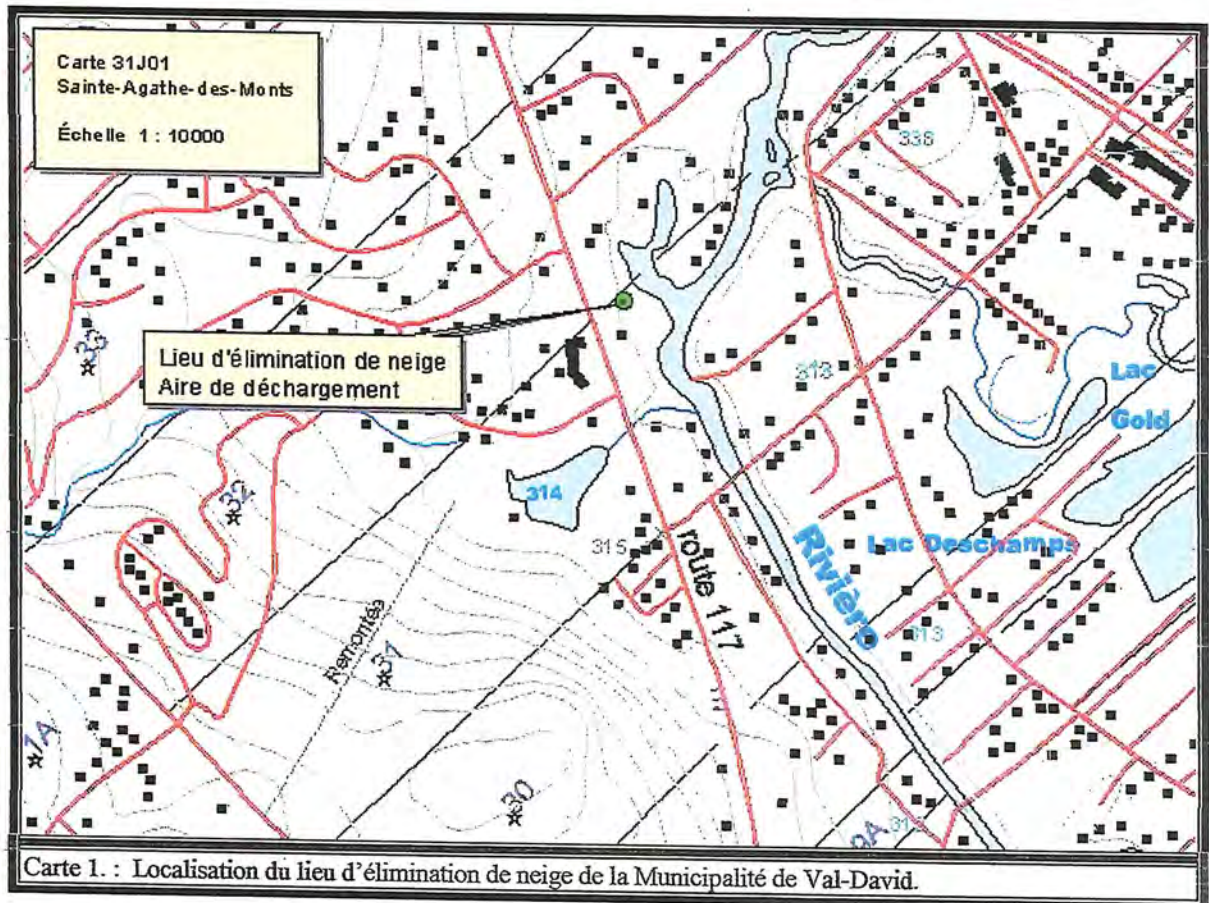
- RÉDIGÉ PAR : Marc Guénette

- VÉRIFIÉ PAR : Richard Paquet

28/02/2003
28/2/2003

LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE



Localisation des points GPS Données Mercator, NAD 83	Identification
Point #1 : 0560707 E 5097473 N	Point GPS pris à l'aire de déchargement, en haut du talus.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-15-01-63550-02

DATE DE RÉDACTION : 2004-01-22

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 2004-01-21
- ARRIVÉE : 13 :00
- DÉPART : 13 :25

. INSPECTEUR /INSPECTRICE : Guillaume Potvin

. ACCOMPAGNÉ DE: N/A

. LIEU INSPECTÉ

Lieu d'élimination de neige.

. Lots 31-16, 32-74, p-32 et p-31, rang X, canton
Morin Municipalité de Val-David

. Entre les rues Vallée Bleue et Mont-Vert sur la route
117.

. ADRESSE POSTALE (si différente)

Municipalité de Val-David

2579, rue de l'Église

Val-David (Québec)

J0T 2N0

. PLAIGNANT(E): Rencontré oui non TÉLÉPHONE

NOM/ADRESSE

N/A

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)

RENCONTRÉE(S): Aucune lors de l'inspection.

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)

Nombre: 4 1

ÉCHANTILLONS

EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S)

PRÉCISEZ

- BUT(S): Vérifier le respect des lois et règlements appliqués par le MENV. Vérifier si le lieu d'élimination de neige est exploité cet hiver et aménagé conformément au certificat d'autorisation du 19 mars 2002. La municipalité de Val-Morin nous informait lors d'une inspection précédente que la neige de cette municipalité était éliminée au site de Val-David.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-15-01-63350-02

DATE DE RÉDACTION :

2004-01-22

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Aucun camion sur place et aucun ne s'est présenté sur les lieux lors de l'inspection. Le lieu est pourtant utilisé pour l'élimination de la neige. Plans en mains je note certaines anomalies dont la clôture qui ceinture le bassin de sédimentation est écrasée probablement à cause de la neige de l'hiver précédent. Le Stormceptor devait se trouver dans le bassin de sédimentation alors qu'il se trouve à l'extérieur du périmètre de la clôture. La conduite qui devait reliée le Stormceptor au point de rejet dans la Rivière du Nord semble absente mais il m'est difficile de confirmer à cause de la présence de neige. Le couvercle d'un des piézomètre (identifié F-1 sur les plans, situé au bord de la 117 en amont hydraulique du LEN) est mal fixé. Ces anomalies ne devraient pas influencer la qualité du traitement lors de la fonte au printemps 2004 mais il s'agit d'une infraction à l'article 123.1 de la Loi. Des cadenas sont présents sur tous les piézomètres.

3. CONCLUSION

Le lieu d'élimination de neige est en exploitation au cours de l'hiver 2003-2004. Des différences entre ce qui a été construit et ce qui figure sur les plans ont été observées.

- Une section de la clôture ceinturant le bassin de sédimentation est endommagée (écrasée).
- Le couvercle du piézomètre F-1 est mal fixé.
- Le Stormceptor n'est pas au bon endroit selon les plans.
- La conduite évacuant les eaux de fontes semble être absente entre le Stormceptor et la Rivière du Nord.

4. RECOMMANDATION(S)

Transmettre un AVIS à la municipalité afin de leur demander de réparer la clôture et de nous soumettre les plans et devis « tels que construits ». Nous évaluerons avec la division analyse si ces changements peuvent être acceptables sans qu'une modification du CA du 19 mars 2002 ne soit effectuée. Effectuer une inspection de vérification des correctifs en l'absence de neige pour déterminer le détail du secteur environnant le Stormceptor.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Guillaume Potvin TPE



2004-01-22

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet



2004/01/22

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE L'INSPECTION

Localisation : Lots 31-16, 32-74, p-31 et p-32, Rang X, canton Morin, Val-david.

Intervenant : Ville de Val-David
(Lieu d'élimination de neige)

Date : 21 janvier 2004

N/RÉF : 7316-15-01-63350-02

Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no 1 : Vue générale des lieux. À gauche la route 117. Flèche rouge : Localisation du piézomètre F-1 sur les plans. Cercle jaune : La neige est poussée dans le talus en direction du bassin de sédimentation.

PHOTOGRAPHIE DE L'INSPECTION

Localisation : Lots 31-16, 32-74, p-31 et p-32, Rang X, canton Morin, Val-David.
Intervenant : Ville de Val-David
(Lieu d'élimination de neige)
Date : 21 janvier 2004
N/RÉF : 7316-15-01-63350-02
Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no. 2 : La clôture a été endommagée probablement par le poids de la neige de l'hiver précédent. En avant-plan, le piézomètre (F-5) cadenasé. La neige déversée se trouve à gauche.



Photo no. 3 : Exutoire des eaux de fonte après traitement. Cercle rouge, localisation du Stormceptor qui devait être selon les plans dans le bassin de décantation. De plus, il ne semble pas y avoir une conduite mais plutôt un fossé de rejet des eaux de fontes après le Stormceptor. Flèche bleue : Sens d'écoulement des eaux après traitement. Le fait d'avoir évité la mise en place d'une conduite pourrait causer de l'érosion excessive des rives de la Rivière du Nord. Impossible de lire ce qui est inscrit sur le couvercle du pluvial à cause de la glace.

PHOTOGRAPHIE DE L'INSPECTION

Localisation : Lots 31-16, 32-74, p-31 et p-32, Rang X, canton Morin, Val-David.
Intervenant : Ville de Val-David
(Lieu d'élimination de neige)
Date : 21 janvier 2004
N/RÉF : 7316-15-01-63350-02
Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no. 4 : Le couvercle du piézomètre F-1 près de la route 117 est bien cadenassé mais le couvercle est mal fixé à la tubulure. Il m'a été possible de retirer le couvercle je l'ai remis en place ensuite.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-15-01-63550-02

DATE DE RÉDACTION : 2004-04-19

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 2004-04-15
- ARRIVÉE : 11 :05
- DÉPART : 11 :25

. INSPECTEUR /INSPECTRICE : Guillaume Potvin

. ACCOMPAGNÉ DE: N/A

. LIEU INSPECTÉ
Lieu d'élimination de neige.
Lots 31-16, 32-74, p-32 et p-31, rang X, canton
Morin Municipalité de Val-David
Entre les rues Vallée Bleue et Mont-Vert sur la route
117.

. ADRESSE POSTALE (si différente)
Municipalité de Val-David
2579, rue de l'Église
Val-David (Québec)
J0T 2N0

. PLAIGNANT(E): Rencontré oui non TÉLÉPHONE

NOM/ADRESSE
Monsieur Nantel, 819-322-6226

NOM/FONCTION TÉLÉPHONE
. PERSONNE(S)
RENCONTRÉE(S): Monsieur Yves Frenette, municipalité de Val-David. 819-322-2900

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)
Nombre: 4

ÉCHANTILLONS

EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS
- AUTRE(S)
PRÉCISEZ

- BUT(S): Vérifier le respect des lois et règlements appliqués par le MENV. Vérifier si le lieu d'élimination de neige est exploité conformément à son certificat d'autorisation.

Intervenant: _____
Lieu d'intervention: _____
Demande: _____
Intervention: 30014885K

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-15-01-63350-02

DATE DE RÉDACTION :

2004-04-19

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Monsieur Frenette vient me rejoindre sur les lieux suite à un appel que j'ai logé au bureau municipaux. Nous convenons d'une date pour le dépôt des plans et devis tels que construits et nous la fixons au 30 mai 2004 pour répondre à l'avis du 22 janvier 2004.

La clôture est toujours endommagée. M. Frenette m'explique que la neige de la municipalité de Val-Morin n'est pas soufflée dans les camions mais déposée dans les camions à l'aide d'un chargeur sur roues ce qui fait en sorte que la neige descend la pente sous la forme de blocs qui parfois, écrasent la clôture. Il compte mettre en place des piquets de clôture sous forme de butoirs plus solides. La conduite au point de rejet qui n'avait pas pu être observées lors d'inspections précédentes est présent et semble conforme. L'aire d'accumulation de neige est respectée mais à la limite de l'aire prévue. La neige doit être poussée en hauteur ce qui fait le tas de neige est plus visible que les années précédentes (photo no. 1). M. Frenette m'explique qu'il pourrait accepter encore plus de neige pour atteindre la capacité autorisée. Les piézomètres seront modifiés de façon à ce qu'ils soient coupés à un pied du sol. Je lui recommande de mettre des « drapeaux » en hauteur pour éviter qu'un véhicule passe dessus. Le sens de la pente fait en sorte que l'eau de fonte sera acheminée vers le bassin de sédimentation comme prévu (photo no. 3 et 4). Il n'y avait pas d'eau dans le bassin de décantation lors de l'inspection.

3. CONCLUSION

Voici les items qui ont été mentionnés dans l'avis du 22 janvier 2004.

- Une section de la clôture ceinturant le bassin de sédimentation est endommagée (écrasée).
- Le couvercle du piézomètre F-1 est mal fixé.
- Le Stormceptor n'est pas au bon endroit selon les plans.
- La conduite évacuant les eaux de fontes semble être absente entre le Stormceptor et la Rivière du Nord.

Les aspects précédents n'ont pas été corrigés à cause de la présence de neige. Nous attendons les correctifs pour le 30 mai 2004.

4. RECOMMANDATION(S)

Transmettre une courte lettre « réponse écrite au plaignant ».
Inspections ponctuelles. Les aspects reprochés devront être corrigés avant la saison hivernale 2004-2005.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Guillaume Potvin TPE

2004-04-19

- VÉRIFIÉ PAR: Jacques Hallé, coordonnateur

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE L'INSPECTION

Localisation : Lieu d'élimination de neige, entre les rues Vallées Bleues et Mont-Vert sur le route 117 à Val-David.
Intervenant : Municipalité de Val-David
Date : 15 avril 2004.
N/RÉF : 7316-15-01-63550-02
Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no. 1 : Vue générale de l'aire d'accumulation de la neige en cours de fonte. On peut apercevoir un piézomètre. On peut apercevoir à droite la proximité du domicile privé. Le neige forme un amoncellement de couleur noir à cause de la présence de sable. Il s'agit de la neige provenant des municipalités de Val-David et Val-Morin.



PHOTOGRAPHIE DE L'INSPECTION

Localisation : Lieu d'élimination de neige, entre les rues Vallées Bleues et Mont-Vert sur le route 117 à Val-David.
Intervenant : Municipalité de Val-David
Date : 15 avril 2004.
N/RÉF : 7316-15-01-63550-02
Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no. 2 : La conduite au point de rejet est en place. Il avait été impossible d'observer sa présence lors d'inspections précédentes.



Photo no. 3 : Chemin d'accès au bassin de sédimentation qui se trouve à gauche (clôture). Cercle jaune : cette neige est à la limite de l'aire de dépôt. Il est possible que nous perdions un peu d'eau de fonte par la pente (flèche rouge) mais très peu.



PHOTOGRAPHIE DE L'INSPECTION

Localisation : Lieu d'élimination de neige, entre les rues Vallées Bleues et Mont-Vert sur le route 117 à Val-David.
Intervenant : Municipalité de Val-David
Date : 15 avril 2004.
N/RÉF : 7316-15-01-63550-02
Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no. 4 : Amas de neige en cours de fonte et clôture endommagée par les blocs de neige qui ont déboulés en bas de la pente. La pente du terrain fait en sorte que les eaux de fonte sont acheminées dans le bassin de sédimentation comme prévu. Le bassin était vide lors de l'inspection. L'eau semble percoler dans le sol. Flèches jaunes :sens d'écoulement de l'eau de fonte.

1. Identification

Date de l'inspection : 2008 année 06 mois 19 jour	Heure d'arrivée : 11hrs 30m	Heure de départ : 12hrs 00m
Date de rédaction : 2008 année 06 mois 20 jour	No dossier (gestion documentaire) : 7316-15-01-6355002	
Technicien, technicienne : Karine Bourgeois, CCEQ.	Accompagné de : non applicable	
No intervention (SAGO) : 300439355	No document (SAGO) (facultatif):	

Motif de l'inspection

Secteur : industriel municipal agricole pesticides hydrique naturel

Type d'inspection : plainte (remplir section Plainte) suivi d'avis d'infraction suivi autorisation
 programme de contrôle suivi d'urgence interne autre (préciser)

But : Vérifier si l'exploitation du Lieu d'élimination de neige (LEN) est effectuée en conformité avec son certificat d'autorisation du 19 mars 2002. Vérifier s'il y a infraction au Règlement sur les lieux d'élimination de neige et à la Loi sur la qualité de l'environnement. Vérifier si les eaux de fonte s'écoulent bien vers les unités de traitement en place.

Plainte

No de demande (SAGO) :	No de dossier :
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : Lieu d'élimination de neiges usées Val-David Sur la 117 (entre le dépanneur et le magasin de bateau au 1457 route 177)	Adresse postale (si différente) : 2579, rue de l'Église Val-David J0T 2N0
No du lieu (SAGO): X1501948	Type de lieu : Lieu d'élimination de neiges usées
Responsable du lieu : Municipalité de Val-David	Nos intervenants (SAGO) : 13427562

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone

Pièces annexées

Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	4	Dont 2 produits de fusion	<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input checked="" type="checkbox"/> plan	1	Tiré du CA du 19 mars 2002	<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
Autres :			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

2. Description de l'inspection**Observation :**

- Les deux entrées du lieu d'élimination de neige sont munies d'un fil de fer bloquant l'accès aux véhicules sur le lieu (Photo #1) ;
- Il reste de la neige sur le lieu d'élimination de neige (Photo #3 et voir plan #1) ;
- Une clôture est présente sur le site et ceinture ce qui semble être un bassin de décantation, mais ces installations ne sont pas représentées sur le plan du certificat d'autorisation du 19 mars 2002. À la lecture du certificat d'autorisation, ces installations semblent être localisées au bon endroit. Dans le CA il est mentionné que le bassin est localisé immédiatement entre l'aire d'accumulation et la rivière du Nord ;
- La clôture du bassin de décantation est endommagée (Photo #4). Elle penche vers le bassin de décantation ;
- Une coordonnée GPS est prise à l'entrée du lieu : Nad 1983 18T UTM : 0560662 et 5097474.

Piézomètres :

- **Piézomètre F-1** (Photo #2) Il est endommagé. Il est cadenassé, mais on peut facilement enlever le couvercle de protection, ce qui peut compromettre son bon fonctionnement. Sur la photo #2 j'ai déposé le couvercle sur le sol plus démontrer son bris ;
- **Piézomètre F-2** : Piézomètre non remarqué sur le terrain ;
- **Piézomètre F-3** : Non visible. Sur le plan il se trouverait là où présentement il y a de la neige ;
- **Piézomètre F-4** : Il est fermé et cadenassé ;
- **Piézomètre F-5** : Piézomètre non remarqué sur le terrain.

Liste de matériel :

GPS Garmin 76
Appareil photo numérique
Lunette Yardage pro 500 de marque Bushnell

3. Conclusion

- Le piézomètre F-1 n'est pas sécurisé ;
- Les piézomètres F-2 et F-5 ne semblent pas présents sur le lieu ;
- La clôture ceinturant le bassin de décantation est endommagée ;
- Le bassin de décantation n'est pas clairement représenté sur le plan du CA.

4. Recommandations

- Demander à la Ville de nous fournir un plan représentatif du lieu d'élimination de neiges usées ;
- Transmettre une lettre à la Ville de Val-David demandant de corriger chacun des points mentionnés dans la conclusion.

Rédigé par : Karine Bourgeois, technicienne en eau et assainissement

Secteur : Municipal

Signature :



Date :

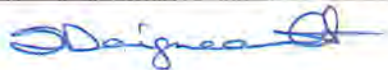
16/07/2008

5. Vérification

Approuvé par : Sophie Daigneault, coordonnatrice

Secteur : Municipal et hydrique

Signature :



Date :

08-7-14

Commentaires du vérificateur :

6. Photos et croquis

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Nom : Lieu d'élimination de neiges usées

Municipalité : Val-David

Date : 19 juin 2008

N/D : 7316-15-01-6355002

Photo #1 : Entrée du lieu d'entreposage

Note : Les deux entrées du lieu d'entreposage de neige sont munies d'un fil de fer bloquant l'accès aux véhicules sur le lieu. Le cercle jaune identifie le fil de fer.



Photo #2 : Piézomètre endommagé

Note : Le piézomètre F-1 est cadenassé, mais on peut facilement enlever le couvercle de protection. La flèche rouge indique l'ouverture du piézomètre et la flèche jaune représente le couvercle que j'ai déposé sur le sol plus démontrer son bris.



Photographié par : Karine Bourgeois, technicienne

Date de l'inspection : 19 juin 2008

No dossier : 7316-15-01-6355002

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Nom : Lieu d'élimination de neiges usées

Municipalité : Val-David

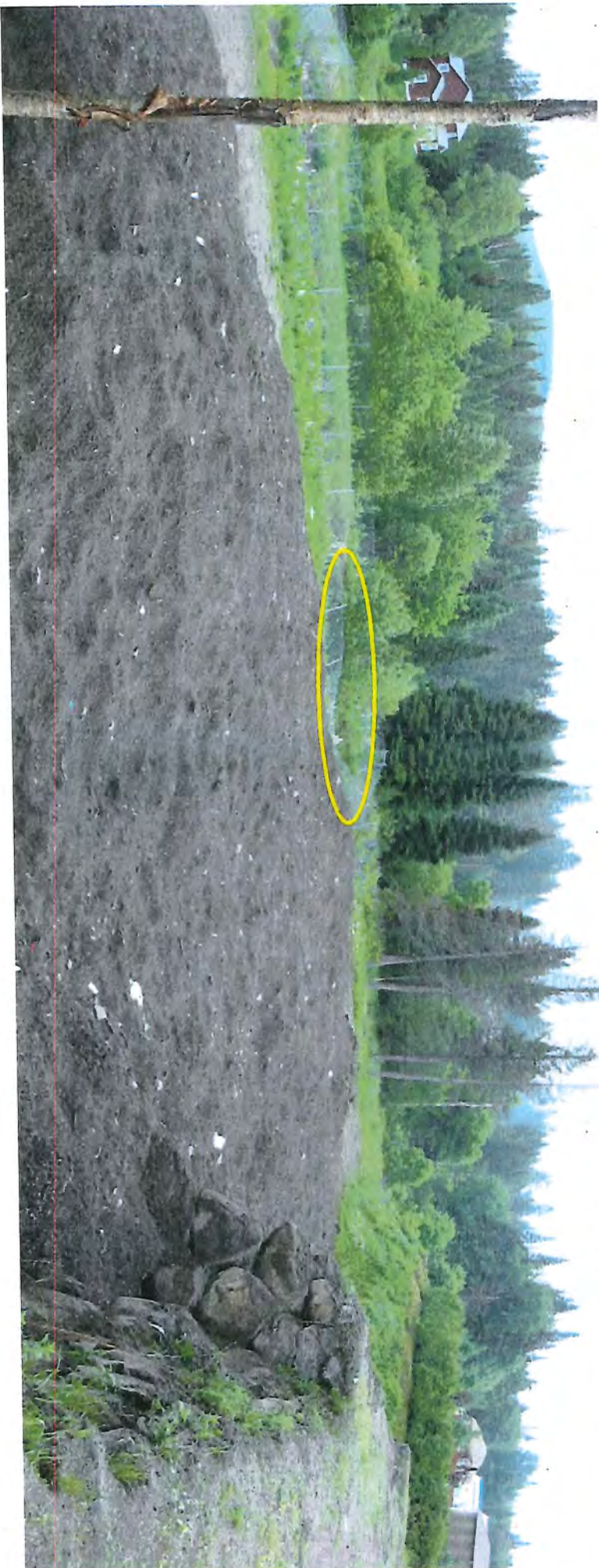
N/D : 7316-15-01-6355002

Date : 19 juin 2008

Photo #3 :

Note : Vue en surplomb du reste de la neige sur le lieu d'entreposage. Le cercle jaune représente la section de la clôture endommagée du bassin de décantation.

Photographié par : Karime Bourgeois, technicienne



Date de l'inspection : 19 juin 2008

No dossier : 7316-15-01-6355002

Nom : Lieu d'élimination de neiges usées

Municipalité : Val-David

N/D : 7316-15-01-6355002

Date : 19 juin 2008

Photo #4 :

Note : Vue de la clôture endommagée du bassin de décantation.

Photographié par : Karine Bourgeois, technicienne



1 Identification

Date de l'inspection : 2016-03-22 Heure d'arrivée : 12 h 15 Heure de départ : 12 h 35
Inspecteur : Dominic Bélanger Accompagné de :

N° intervention : 301023272 Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7316-15-01 N° du rapport d'inspection : 401339761
N° demande : 200451808 Type de demande : Plainte à caractère environnemental
But de l'inspection : M-PL / Val-David / LEN
Vérifier le bien-fondé de la plainte du 20 mars 2016 concernant le dépôt de neiges usées (conformité)

Lieu inspecté
Nom du lieu : Lieu élimination de neige (Val-David)
Nom usuel du lieu : Municipalité de Val-David
N° du lieu : X1501948 Type de lieu : dépôt de neiges usées
Localisation du lieu inspecté :
Ancien cadastre : 051450-Sainte-Agathe-des-Monts, Paroisse de, Rang/Concession/Bloc. : Rang X, No lot :31-16
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,028138926100;-74,215600585300

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Municipalité du village de Val-David	propriétaire	2579, rue de l'Église Val-David (Québec) J0T 2N0	13427562

Conditions météo
Soleil 0°C

Personnes rencontrées SO

Plainte SO

Plaignant rencontré : oui non

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 11 Nombre de photos annexées au rapport : 11

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Dominic Bélanger avec un appareil photo de type Canon PowerShot A490. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\beldo01\7316-15-01-78010-10\2016-03-22

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis		
<input checked="" type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Le 19 mars 2002, un certificat d'autorisation a été émis pour l'aménagement et l'exploitation d'un lieu d'élimination de neige usée.

3 Description de l'inspection

Sur place, j'observe un buteur stationné. La neige a été poussée et nivelée récemment. La neige a été poussée directement dans l'aire de traitement des eaux de fonte, ainsi qu'à l'extérieure de l'aire d'élimination prévue au CA, selon le plan du lieu fourni lors de la demande de certificat d'autorisation. La neige a été même poussée dans le chemin d'accès à l'aire de traitement des eaux du lieu.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

5 Conclusion

Lors de l'inspection, il a été observé un manquement soit : avoir éliminé la neige en dehors de l'aire autorisée au CA. LQE article 123.1

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

1	<p>Manquement : élimination de la neige en dehors de l'aire autorisée Référence légale : LQE article 123.1 Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication : lieu autorisé par CA</p> <p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Explication : 90% de la neige va passer par le système de traitement du lieu Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur) Explication : La neige disparaît au printemps</p> <p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur) Explication : lieu autorisé</p>	Degré de gravité des conséquences : mineur
---	--	---

Facteurs aggravants SO

Facteurs atténuants SO

6 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : mineur

Ainsi, je recommande de transmettre un avis de non-conformité pour le manquement constaté;

réaliser une inspection à l'hiver 2017, afin de vérifier si l'élimination de la neige se fait correctement au CA ou le manquement se continue.

Rédigé par : Dominic Bélanger

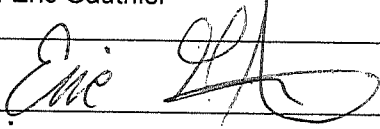
Signature :  Date de signature : 2016-04-27

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Éric Gauthier

Fonction : chef d'équipe
industriel et municipal

Signature :



Date : 2016/05/12

Commentaires :

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

- Transmettre un avis de non-conformité
- Préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional
- Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité
- Transférer le dossier au Service des Enquêtes



IMG_3725.JPG
Bouteur sur place.



IMG_3726.JPG
Aire d'élimination de la neige près de la route 117.



IMG_3727.JPG
Neige débordant de l'aire autorisée.



IMG_3728.JPG
Neige débordant de l'aire autorisée.



IMG_3729.JPG
Neige débordant de l'aire autorisée.



IMG_3730.JPG
Neige débordant de l'aire autorisée.



IMG_3731.JPG
Neige débordant de l'aire autorisée.



IMG_3732.JPG
Neige dans l'aire de traitement des eaux.



IMG_3733.JPG
Neige près de la route 117.



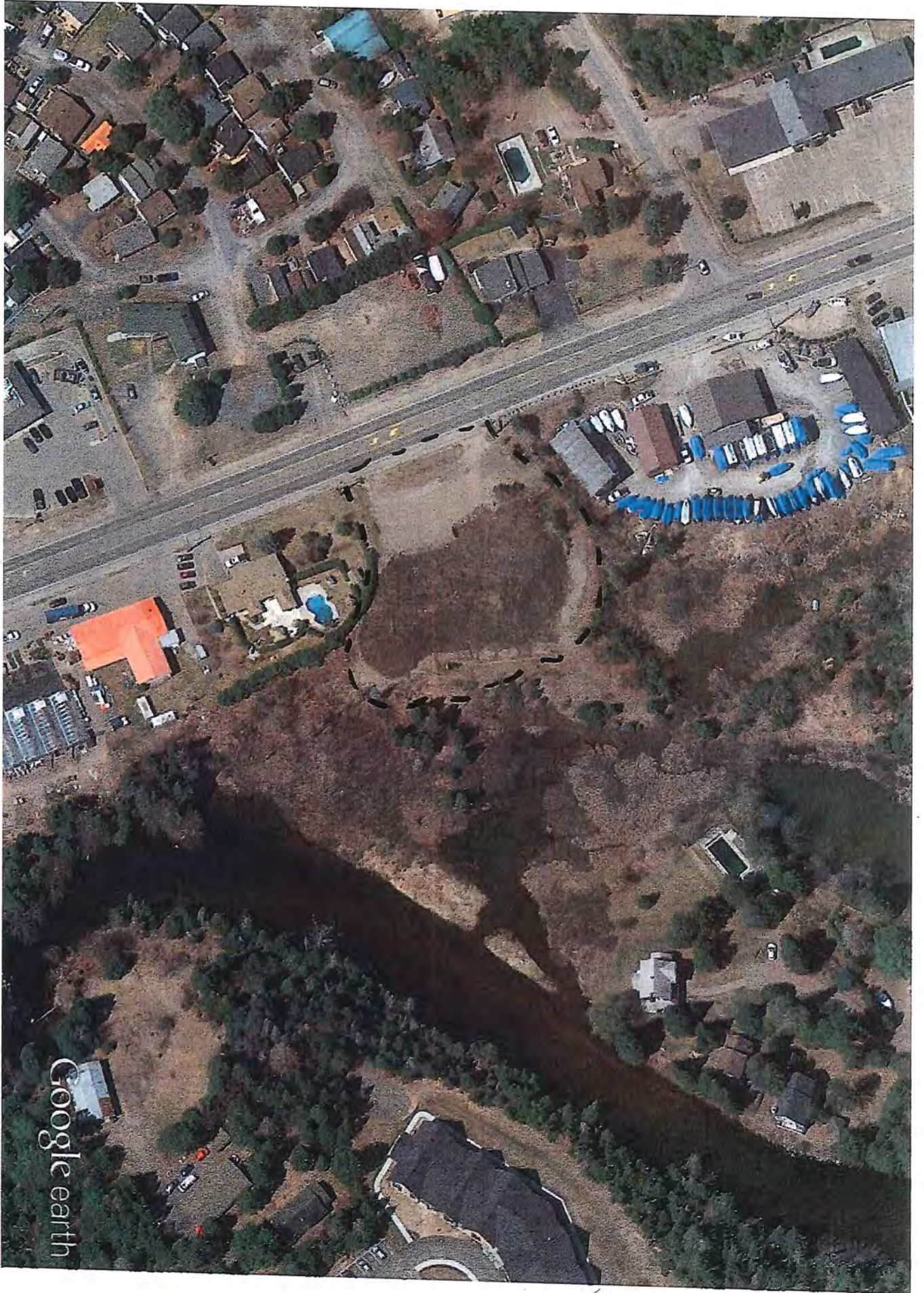
IMG_3734.JPG
Neige dans le chemin d'accès au bas de la pente de neige, et qui se rend à l'aire de traitement des eaux.



IMG_3735.JPG
Neige débordant de l'aire autorisée.

Google earth

pieds
mètres



Google earth

== lieu
d'implant
neige

Sainte-Thérèse, le 2 mai 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Municipalité du village de Val-David
2579, rue de l'Église
Val-David (Québec) J0T 2N0

N/Réf. : 7316-15-01-78010-03
401349612

Objet : Lieu d'élimination de neige sur le lot 2 990 940 cadastre du Québec à Val-David.

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 22 mars 2016 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

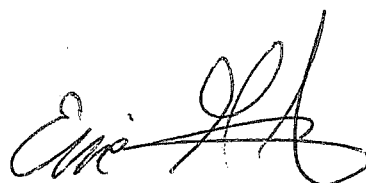
- Étant titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi le 19 mars 2002 pour la construction et l'exploitation d'un lieu d'élimination de neige, ne pas avoir respecté les conditions lors de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir avoir éliminé la neige en dehors de l'aire prévue au certificat d'autorisation.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Dominic Bélanger au numéro de téléphone 450-433-2220, poste 268 ou à l'adresse courriel dominic.belanger@mddelcc.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

EG/db



Éric Gauthier
chef d'équipe
secteur municipal et industriel